



Ville de Bernay
Délibération : 04
Conseil du 21 mai 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20210526-DELCM21-CP-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 27/05/2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 MAI 2021 -

Délibération n° 40-2021

Rapporteur : Madame Françoise TURMEL

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Céline MENANT, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Pascal SÉJOURNÉ, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET.

Pouvoir : Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.

Date de la convocation : 14 mai 2021.

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet :
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET
À L'ASSOCIATION ABCD ORGUES POUR LE RELEVAGE DE L'ORGUE
DE CHŒUR DE L'ÉGLISE SAINTE-CROIX

EXPOSÉ DES MOTIFS :

L'association ABCD Orgues consacrée à la valorisation des orgues de Bernay a pour projet le relevage de l'orgue de chœur de l'église Sainte-Croix.

Il s'agit de répondre aux dysfonctionnements constatés en 2018, traiter des problèmes dus aux rongeurs d'une part, et aux vers xylophages d'autre part. Un remplacement de six tuyaux dépareillés est également prévu. Le montant de ces travaux est estimé à 29 046 €.

La Ville de Bernay attribue à l'association une subvention de projet d'un montant de 5 000 €.

DÉLIBÉRATION :

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n°30-2021 du 30 mars 2021 portant approbation du budget primitif 2021,
- VU** l'avis favorable des membres de la commission « Culture, Patrimoine et Sport » du mercredi 19 mai 2021

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **D'ACCORDER** une subvention d'un montant de 5000 euros à l'association ABCD Orgues.
- **D'IMPUTER** la dépense au chapitre 65 article 65748 « Subventions exceptionnelles » du budget municipal auquel les crédits sont disponibles.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 26/05/2021,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

